

Un prince de la Renaissance
Pierre-Ernest de Mansfeld (1517~1604)

II Essais et catalogue

Sous la direction / **Jean-Luc Mousset et Krista De Jonge**

Musée national
d'histoire et d'art
Luxembourg

M_NHA

3.4 Des voisins querelleurs : les relations entre le duché de Luxembourg et la principauté de Trèves à l'époque de Pierre-Ernest de Mansfeld

Monique Weis

Le conflit avec Jakob von Eltz, prince-évêque et électeur de Trèves, occupe une place importante dans la vie de Pierre-Ernest de Mansfeld. Le gouverneur provincial du Luxembourg intervient peu dans la haute politique des Pays-Bas à la fin des années 1560 et au début des années 1570, à cause de son désaccord avec l'impitoyable politique de répression imposée par le roi d'Espagne, mais aussi parce qu'il s'investit beaucoup dans le différend avec le voisin allemand.¹ Qu'en est-il au juste des relations difficiles entre Mansfeld et von Eltz ? Comment s'inscrivent-elles dans le cadre des tensions séculaires entre Luxembourg et Trèves ? Poser ces questions revient à mettre en évidence un aspect essentiel, mais peu connu du gouvernement provincial sous Mansfeld.

Les origines du conflit qui oppose le duché de Luxembourg à l'archevêché de Trèves remontent au moyen âge ; elles sont à la fois politiques et ecclésiastiques. Il faut d'abord rappeler que la ville et le comté de Luxembourg se sont constitués à partir d'un territoire ayant appartenu à l'abbaye bénédictine Saint-Maximin

de Trèves.² Ces anciens liens et les enjeux de pouvoir dont ils sont porteurs sous-tendent les relations bilatérales jusqu'à la fin de l'ancien régime. Afin de contrecarrer les ambitions du puissant voisin, les comtes de Luxembourg prennent souvent le pari de soutenir le magistrat de Trèves dans ses disputes avec les prince-électeurs successifs. En 1302, Henri de Luxembourg s'engage même par un traité d'alliance à défendre et à protéger la ville en cas d'agression, un acte qui sera régulièrement invoqué dans les différends des siècles suivants.³ Au 16^e siècle, le conseil provincial, dont les compétences ont été élargies par Charles Quint en 1531,⁴ s'intéresse de près aux enclaves des monastères de Trèves dans le duché de Luxembourg, empiétant à maintes reprises sur les prérogatives juridiques et financières de l'électeur Johann von Isenburg.⁵ En 1548, un accord règle en partie les litiges territoriaux

2 A ce sujet, voir entre autres : MARGUE Michel : Du château à la ville : les origines, in : TRAUSSCH Gilbert (éd.) : La Ville de Luxembourg. Du château des comtes à la métropole européenne, Anvers 1994, p. 46-59.

3 WAMPACH Camille : Urkunden und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien, 12 tomes, Luxembourg 1929-1955, en particulier tome VI, document n° 869.

4 Sur cette institution, voir entre autres : WARLOMONT René : Le Conseil provincial de justice du Luxembourg de 1531 à 1795, in : Anciens Pays et Assemblées d'Etats, tome 15, 1958, p. 109-124.

5 Sur Johann von Isenburg, archevêque et électeur de Trèves de 1547 à 1556 : SEIBRICH Wolfgang : Isenburg, Johann von, in : GATZ Erwin (éd.) : Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches, 1448 bis 1648. Ein biographisches Lexikon, Berlin 1996, p. 325-327.

1 HENRIARD Paul : Mansfeld (Pierre-Ernest), in : Biographie nationale, tome XIII, Bruxelles 1894-1895, col. 382-394, en particulier col. 388-389. La meilleure présentation du conflit entre Luxembourg et Trèves à l'époque de Mansfeld se trouve dans une biographie de von Eltz : CONZEMIVUS Victor : Jakob III. von Eltz, Erzbischof von Trier, 1567-1581. Ein Kurfürst im Zeitalter der Gegenreformation, Wiesbaden 1956.

et douaniers entre la province la plus méridionale des Pays-Bas habsbourgeois et la principauté de Trèves.⁶

Les tensions reprennent cependant de plus belle pendant la deuxième moitié du 16^e siècle. La donne confessionnelle vient apporter du feu aux poudres, suite à la tentative de la ville de Trèves de passer à la Réforme luthérienne en 1559.⁷ Les autorités espagnoles sont alors face à un dilemme : en soutenant le magistrat de Trèves dans son opposition à l'électeur Johann von der Leyen,⁸ ils restent fidèles à la politique de leurs prédécesseurs, mais ils pactisent aussi indirectement avec des 'hérétiques' et des 'rebelles'. A une époque où de graves troubles éclatent dans les Pays-Bas, Philippe II et ses représentants à Bruxelles ne peuvent se permettre d'applaudir des attitudes de désobéissance et de révolte en Empire. Dans le conflit entre la ville et l'électeur de Trèves, ils prennent donc le parti du dernier, au nom de la solidarité entre princes.⁹ Or, le gouvernement provincial du Luxembourg, et en premier lieu Pierre-Ernest de Mansfeld, ne suivront pas toujours cette ligne officielle.

En tant que doyen du chapitre de Trèves, Jakob von Eltz a joué un rôle décisif dans le musellement du protestantisme ; comme électeur, il jettera les fondements de la Réforme catholique dans la région.¹⁰ Tout son règne sera marqué par le conflit avec la ville de Trèves, qui demande plus que jamais le statut de 'ville libre et impériale' (*Reichsunmittelbarkeit*), en d'autres termes l'autonomie par rapport au prince-électeur de Trèves. Jakob von Eltz prend les rênes de l'archevêché en avril 1567, quelques mois avant que le duc d'Albe ne s'attèle à instaurer un régime de terreur dans les Pays-Bas. Les

relations entre le nouvel électeur et le pouvoir espagnol resteront cordiales, en dépit des nombreux sujets de discorde.¹¹ Celles avec le gouverneur provincial Pierre-Ernest de Mansfeld tourneront par contre au désastre, à cause d'une inimitié personnelle et réciproque qui ne fera que s'aiguïser au fil des années.

L'animosité de Mansfeld à l'égard de l'archevêché de Trèves et de ses dirigeants se manifeste dès 1566, lorsque les discussions entre juristes concernant les droits et les devoirs du Luxembourg par rapport à Trèves battent leur plein.¹² Répondant à un appel au secours du magistrat de la ville, il y fait son entrée entouré de trois cents cavaliers, sans l'accord préalable de la gouvernante générale Marguerite de Parme et dans le but de faire pression sur l'électeur Johann von der Leyen. Jakob von Eltz, le successeur de celui-ci, tiendra grief à Mansfeld de ce comportement si peu conforme aux règles du 'bon voisinage'. Son hostilité viscérale à l'égard du gouverneur et du Conseil de Luxembourg empêchent Jakob von Eltz de soutenir la ligne dure de Philippe II dans les Pays-Bas par les faits autant que par les mots. En 1567, au moment des premières levées massives pour le combat contre les insurgés, il refuse ainsi que la ville de Trèves ne serve d'entrepôt de provisions pour les armées du roi d'Espagne.¹³

D'autres éléments, comme la correspondance secrète que le Conseil de Luxembourg entretient avec le magistrat de Trèves,¹⁴ ou encore les fréquentes incursions des troupes de Philippe II dans les Allemagnes, viennent nourrir la méfiance de l'électeur de Trèves. La politique ecclésiastique du roi d'Espagne et de ses représentants est une importante source de mécontentement pour Jakob von Eltz. Les impôts prélevés par le gouvernement provincial sur les biens que les institutions ecclésiastiques de Trèves possèdent dans le duché de Luxembourg donnent lieu à des dissensions.¹⁵

6 MASSARETTE Joseph : La vie martiale et fastueuse de Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604), 2 tomes, Paris 1930, en particulier tome I, p. 23. Pour les différents traités et conventions signés entre 1548 et 1585 : Archives nationales du Luxembourg (ANL, Luxembourg), A XI, 3.

7 Pour le contexte : MOLITOR Hansgeorg : Kurtrier, in : SCHINDLING Anton et ZIEGLER Walter (éd.) : Die Territorien des Reichs im Zeitalter der Reformation und Konfessionalisierung. Land und Konfession 1500-1650, Band 5, Münster 1993, p. 50-71 ; WOLGAST Elke : Hochstift und Reformation. Studien zur Geschichte der Reichskirche zwischen 1517 und 1648, Stuttgart 1995, p. 308-325 ; SCHNEIDER Bernhard : Erzbistum Trier, in : GATZ Erwin (éd.) : Die Bistümer des Heiligen Römischen Reiches. Von den Anfängen bis zur Säkularisation, Freiburg im Breisgau 2003, p. 747-768, en particulier p. 758-761.

8 Sur Johann von der Leyen, archevêque et électeur de Trèves de 1556 à 1581 : SEIBRICH Wolfgang : Leyen, Johann von der, in : GATZ 1996, p. 419-421.

9 Weis Monique : Les Pays-Bas espagnols et les Etats du Saint Empire (1559-1579). Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles, Bruxelles 2003, p. 244-279 ; CONZEMIUS 1956, p. 112-113, 123-124. Johann von der Leyen à son tour n'hésite pas à condamner avec vigueur l'insurrection contre Philippe II, souverain légitime des Pays-Bas : Weis Monique : Légitimer la répression des troubles. Les correspondances du pouvoir espagnol avec les princes allemands au début de la Révolte des Pays-Bas (1566-1568), Archives générales du Royaume, Bruxelles 2003, document n° 6.

10 Sur Jakob von Eltz, archevêque et électeur de Trèves de 1567 à 1581 : SEIBRICH Wolfgang : Eltz, Jakob von (1510-1581), in : GATZ 1996, p. 151-154 ; CONZEMIUS 1956.

11 Cf. les importantes correspondances diplomatiques échangées entre Trèves et Bruxelles : Archives générales du Royaume (AGR, Bruxelles), Secrétairerie d'Etat allemande (SEA), n° 137, correspondance de Marguerite de Parme avec les princes-électeurs de Trèves, 1559-1567 ; n° 180, correspondance du duc d'Albe avec le prince-électeur de Trèves, 1567-1573. Pour une analyse plus approfondie de ces relations : Weis, Les Pays-Bas espagnols et les Etats du Saint Empire, 2003.

12 CONZEMIUS 1956, p. 114-116.

13 CONZEMIUS 1956, p. 116-119. Voir notamment les lettres de Jakob von Eltz à Marguerite de Parme du 5 et du 29 mai 1567 : AGR, SEA, n° 137, fol. 194-197, 203-206.

14 AGR, SEA, n° 186, correspondance avec la ville de Trèves et avec le gouvernement et le Conseil de Luxembourg, 1568-1570. Pendant les années précédentes, des correspondances diplomatiques ne se sont échangées qu'entre la ville de Trèves et le gouvernement central des Pays-Bas à Bruxelles : AGR, SEA, n° 139, correspondance avec le magistrat de Trèves, 1559-1567.

15 CONZEMIUS 1956, p. 119-122.

S'y ajoutent les vives tensions que fait naître le projet de doter le Luxembourg d'un évêché indépendant de l'archevêché de Trèves.¹⁶

Les relations entre Pierre-Ernest de Mansfeld et Jakob von Eltz se dégradent considérablement à partir de 1568.¹⁷ Une querelle éclate dans l'archevêché de Trèves entre des soldats à la solde du roi d'Espagne et des mercenaires au service de l'électeur, faisant un mort et plusieurs blessés. Le gouverneur provincial tient à venger les victimes de son camp, mais aussi à donner une leçon à l'électeur de Trèves. Il a en effet appris que celui-ci s'apprête à lever des troupes pour remettre ses sujets 'désobéissants' sur le droit chemin. Dans une lettre très franche à Mansfeld, datée du 13 juin 1568,¹⁸ Jakob von Eltz justifie sa politique de répression au nom des droits inaliénables du souverain légitime. Après maints détours par l'histoire et le droit, il conseille au gouverneur provincial de ne plus intervenir dans ce conflit interne, au nom de la préservation de la paix impériale : *Das wir dan allein mit unsern Underthanen zu thun uns weithers nichts dan unsers befugten Rechten gebrauchenn, und die Sachen zu allen Theilen anders nit dan vorgeschrieben geschaffen, so können wir uns auch anders nit versehenn, dan die Kon. W., und Ir vonn dern wegenn, werde sich unserer ungehorsamen Underthanen gegenn uns Irer Oberkheit mit der That nit anzunemen oder einich Weitherung gegen dem heiligen Reich zuerwegen begeren. Sonst aber dieweill die Kon. W. sich fur ein Reichsglid helt, sich auch Erinnerung der kayserlichen Constitution unnd Landtfrieden an ordentlichem Rechtenn [...] und nit mit der That gegen den Landtfriden und des heiligenn Reichs Constitution uns beshweren lassen.*¹⁹

Le magistrat de Trèves pour sa part intensifie les démarches auprès du gouverneur et du Conseil de Luxembourg pour les inciter à soutenir la résistance de la ville face à l'électeur. Mansfeld prendrait volontiers les armes contre Jakob von Eltz, mais les priorités de la

diplomatie espagnole lui dictent prudence et retenue. Il se contente d'adresser, au nom de tous les membres du gouvernement provincial, une longue requête au duc d'Albe.²⁰ Cette lettre non-datée, qui invoque elle aussi de subtils arguments juridiques, insiste sur l'obligation de protéger la ville de Trèves en vertu des anciens traités d'alliance : « Supplians tres humblement Votre Excellence avoir les affaires de sadite (ville) de Treves pour recommandez, qui sont les mesmes de Sa Majesté quant a la protection. Et ne se trouvera jamais ny pourra faire apparoir ledit archevesque avecq fondement avoir oncques ny ses predecresseurs esté souverain dudit Treves. Ce qu'avons bien volu repeter pour nous purger de ce qu'on pourroit faire entendre de vouloir soustenir rebellions de subiectz contre leurs princes, chose qui ne passa oncques par notre pensement, mais au contraire avons travaillé et travaillons en ce fait pour nous acquicter de notre debvoir et serment de maintenir les haulteurs et preminences de sa majesté en tant qu'en nous est acquises par les predecresseurs dicelle par tant de centaines d'annees ».²¹

La même lettre revient sur les raisons du conflit avec l'archevêque de Trèves : le gouvernement du Luxembourg aurait souvent tenté « d'amyablement traicter noz differenz » sans jamais y parvenir. « Ains au contraire nous a icelluy Seigneur Archeveque toujours contenté de bonnes parolles » en continuant d'agir « de son propre auctorité et sans cognoissance de droict », en s'emparant « de ce qu'avons possédé tant de centaines d'annees et les predecresseurs de Sa Majesté maintenu avecq beaucoup de frais et paines ». Pierre-Ernest de Mansfeld et le Conseil de Luxembourg ne feraient que défendre les intérêts du roi d'Espagne : « Et comme par serment nous sommes obligez maintenir aultant qu'en nous est les haulteurs droictz et preminences de Sa Majesté en cestuy son pays, nous sommes pour l'acquict de notre debvoir emploiez en cest endroit selon que Votre Excellence et ceulx du Conseil privé ont la cognoissance, par ou Votre Excellence peult veoir que notre intention n'est vouloir favoriser les rebelles contre leur seigneur, mais seulement avecq fondement faire le service de Sa Majesté ».²² Après quelques hésitations, le gouverneur général des Pays-Bas se range du côté de l'électeur de

16 Ce projet, qui n'aboutira pas, fait partie de la grande réorganisation ecclésiastique des Pays-Bas, décidée et partiellement mise en œuvre sous Philippe II : MASSARETTE 1930, tome I, p. 203-203 ; CONZEMIUS 1956, p. 133-155 ; WEIS Monique : Die spanisch-niederländische Hierarchie und die Diözesanordnung in den Niederlanden unter Philipp II., in : KLUETING Edeltraud, KLUETING Harm, SCHMIDT Hans-Joachim (éd.) : Bistümer und Bistumsgrenzen vom frühen Mittelalter bis zur Gegenwart, Römische Quartalschrift für Christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte, Supplementband 58, Freiburg 2006, p. 158-169, 265-267 ; DIERICKX Michel : De oprichting der nieuwe bisdommen in de Nederlanden onder Filips II, 1559-1570, Antwerpen / Utrecht 1950.

17 CONZEMIUS 1956, p. 124-126.

18 AGR, SEA, n° 180, fol. 299-301 ; citation : fol. 301r-v.

19 AGR, SEA, n° 180, fol. 301r-v.

20 AGR, SEA, n° 186, fol. 38-40.

21 AGR, SEA, n° 186, fol. 39r-40v.

22 AGR, SEA, n° 186, fol. 38r-v.

Trèves, assurant celui-ci de son soutien inconditionnel dans la lutte contre toute forme de 'rébellion'.²³

L'année 1574 est un autre moment fort des hostilités avec le prince-électeur de Trèves.²⁴ Pierre-Ernest de Mansfeld, qui s'est effectivement retiré de la haute politique pour quelque temps, frappe alors un grand coup contre Jakob von Eltz. Sur un ordre du gouverneur et du Conseil de Luxembourg, un régiment de la garnison luxembourgeoise de Thionville fait irruption à Pfalzel dans la principauté de Trèves et y pille le château de Sommerau. L'électeur est offusqué par ce comportement qu'il considère comme une atteinte à la paix impériale (*Landfriedensbruch*). Le gouvernement de Bruxelles fait la sourde oreille à ses réclamations, rejetant la responsabilité pour les ravages commis sur les autorités provinciales. Après plusieurs échanges de courrier,²⁵ Louis de Requeséns se dit prêt à nommer des commissaires chargés de fixer le montant des réparations dues avec les conseillers de Jacques von Eltz. Mais à cause des freins et des obstacles que met le gouvernement provincial du Luxembourg, ces belles promesses restent finalement lettre morte. Requeséns n'hésite pas à dénoncer en Mansfeld le coupable de cette bavure diplomatique.²⁶

Pendant les années suivantes, les tensions entre Trèves et le Luxembourg retournent à l'arrière-plan de la politique, étant donné que Pierre-Ernest de Mansfeld, un des protagonistes, vaque à d'autres occupations, plus urgentes et plus prestigieuses.²⁷ Mais l'affaire de Sommerau continue à peser sur les rapports bilatéraux. Elle a perturbé l'harmonie des relations avec les Pays-Bas pour des décennies. Elle a aussi beaucoup nui à la réputation du roi d'Espagne en Empire. Philippe II et ses représentants cherchent en vain à multiplier et à approfondir leurs alliances avec les princes allemands. Les tentatives de mettre sur pied une vaste alliance

entre les Pays-Bas espagnols et les territoires rhénans restés fidèles à l'Eglise catholique échouent toutes.²⁸ Le conflit inextricable qui oppose, par intermittence mais avec beaucoup de hargne, la province de Luxembourg aux princes-électeurs de Trèves, n'y est certainement pas pour rien. Les querelles à l'échelle régionale ont des répercussions parfois difficiles à prévoir sur la politique internationale des grandes puissances.

28 CONZEMIUS 1956, p. 156-169. Elles font écho au projet plus général d'élargir la ligue de Landsberg, une alliance défensive des Etats catholiques du Saint Empire conclue sous l'égide de la Bavière, aux Pays-Bas espagnols et à la France. Ce projet ambitieux se soldera lui aussi par un échec, notamment à cause des réticences de l'empereur et de la méfiance des princes protestants. Au sujet de la ligue de Landsberg, voir notamment : LANZINNER Maximilian : *Der Landsberger Bund und seine Vorläufer*, in : PRESS Volker et STIEVERMANN Dieter (éd.) : *Alternativen zur Reichsverfassung in der Frühen Neuzeit ?*, München 1995, p. 143-168 ; GÖTTMANN Frank : *Zur Entstehung des Landsberger Bundes im Kontext der Reichs-, Verfassungs- und regionalen Territorialpolitik des 16. Jahrhunderts*, in : *Zeitschrift für historische Forschung*, tome 19, 1992, p. 415-444 ; WEIS Monique : *La peur du grand complot catholique. La diplomatie espagnole face aux soupçons des protestants allemands (1560-1570)*, in : *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, 32^e année, 2005, cahier 2, p. 15-30.

23 Cf. sa lettre du 31 août 1568 : AGR, SEA, n° 180, fol. 25-26.

24 CONZEMIUS 1956, p. 127-131 ; MASSARETTE 1930, tome I, p. 219 et p. 238.

25 Cf. AGR, SEA, n° 218, correspondance avec l'électeur de Trèves, 1574-1576.

26 Cf. sa lettre à Philippe II du 15 décembre 1574 ; un sommaire de ce document conservé aux Archives de Simancas (Valladolid / Espagne) est publié par : GACHARD Louis Prosper (éd.) : *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, 6 tomes, Bruxelles 1848-1936, en particulier tome III, p. 217-220. Requeséns se plaint ouvertement du comte de Mansfeld : le caractère de celui-ci et son aversion pour l'archevêque feraient beaucoup de tort au pouvoir espagnol ; cela nuirait aux relations de bon voisinage avec Trèves.

27 JANSSENS Gustaaf : *Le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, loyal serviteur de Charles Quint et de Philippe II et la guerre aux Pays-Bas. Une esquisse biographique*, in : Hémecht. *Revue d'Histoire Luxembourgeoise / Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, 56^e année, 2004, cahier 4, Actes du Colloque 'Le château "La Fontaine" de Pierre-Ernest de Mansfeld à Luxembourg' du 17 au 18 mai 2004 au Musée national d'histoire et d'art Luxembourg, p. 379-388, en particulier p. 385-388.

3.5 Un enjeu de politique intérieure : Pierre-Ernest de Mansfeld face au problème des armées indisciplinées

Monique Weis

La renommée de Pierre-Ernest de Mansfeld comme un des chefs militaires les plus doués du 16^e siècle n'est plus à faire. Elle repose sur les illustres faits d'armes par lesquels il a servi le roi d'Espagne dans le cadre des guerres contre la France et contre les insurgés des Pays-Bas. Le duc d'Albe a qualifié Mansfeld de soldat avant tout,¹ insinuant peut-être par là que ses talents politiques n'étaient pas à la hauteur de ses compétences de stratège et de meneur de troupes. L'action concrète de Mansfeld à la tête du duché de Luxembourg entre 1545 et 1604 a en effet peu retenu l'attention. Les historiens se sont intéressés à la « vie martiale et fastueuse » de ce grand seigneur,² à ses activités de mécène avisé et au rôle qu'il a joué dans conflits de la deuxième moitié du 16^e siècle. Certains problèmes auxquels Mansfeld était confronté en tant que gouverneur provincial du Luxembourg sont pourtant d'un grand intérêt pour l'histoire militaire :

ils renvoient aux réalités plus prosaïques de la guerre et à leurs répercussions sur les sociétés d'ancien régime.³

La défense de la sécurité intérieure fait partie des attributions habituelles du gouverneur provincial dans les Pays-Bas espagnols.⁴ L'entretien et le développement des infrastructures de fortification en est une des faces les plus prestigieuses et les mieux étudiées.⁵ Mais les autorités régionales doivent relever bien d'autres défis liés à l'administration militaire. Comment gérer les contingents de mercenaires, par définition hétéroclites et difficiles à contrôler, qui sont une composante essentielle des armées du 16^e siècle ? Comment

3 Sur la 'nouvelle histoire militaire', qui se penche avant tout sur les aspects sociaux, économiques et culturels de la guerre, voir entre autres : PRÖVE Ralf (éd.) : *Klio in Uniform ? Probleme und Perspektiven einer modernen Militärgeschichte der Frühen Neuzeit*, Köln 1997 ; KROENER Bernhard R. : *Militär in der Gesellschaft. Aspekte einer neuen Militärgeschichte der Frühen Neuzeit*, in : KÜHNE Thomas et ZIEMANN Benjamin (éd.) : *Was ist Militärgeschichte ?*, Paderborn 2000, p. 283-299 ; PRÖVE Ralf : *Vom Schmuttelkind zur anerkannten Subdisziplin ? Die 'neue Militärgeschichte' der Frühen Neuzeit. Perspektiven, Entwicklungen, Probleme*, in : *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, tome 51, 2000, p. 597-612.

4 Sur la fonction du gouverneur provincial : MASSARETTE 1930, tome I, p. 58-60 ; ROSENFELD Paul : *The Provincial Governors from the Minority of Charles V to the Revolt (Anciens Pays et Assemblées d'Etats, XVII)*, Leuven 1959. Signalons aussi : BERLAIMONT Alexandra : *Etude de l'activité et de l'attitude de trois gouverneurs de provinces sous le gouvernement général de Marguerite de Parme (1559-1567)* : Charles de Brimeu, comte de Meghen, Jean de Ligne, comte d'Arenberg et le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, Mémoire de licence inédit, Université Libre de Bruxelles 1994.

5 MARTENS Pieter : *Pierre-Ernest de Mansfeld et les ingénieurs et architectes militaires*, in : Hémecht. *Revue d'Histoire Luxembourgeoise / Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, 56^e année, 2004, cahier 4, Actes du Colloque 'Le château "La Fontaine" de Pierre-Ernest de Mansfeld à Luxembourg' du 17 au 18 mai 2004 au Musée national d'histoire et d'art Luxembourg, p. 475-495.

1 « Es soldado » écrit le gouverneur général des Pays-Bas dans ses recommandations à son successeur Luis de Requesens en décembre 1573. JANSSENS Gustaaf : *Le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, loyal serviteur de Charles Quint et de Philippe II et la guerre aux Pays-Bas. Une esquisse biographique*, in : Hémecht. *Revue d'Histoire Luxembourgeoise / Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, 56^e année, 2004, cahier 4, Actes du Colloque 'Le château "La Fontaine" de Pierre-Ernest de Mansfeld à Luxembourg' du 17 au 18 mai 2004 au Musée national d'histoire et d'art Luxembourg, p. 379-388, en particulier p. 384-385 (d'après un document conservé aux Archives de la Casa de Alba à Madrid).

2 Voir notamment : MASSARETTE Joseph : *La vie martiale et fastueuse de Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604)*, 2 tomes, Paris 1930 ; Mansfeld, Pierre-Ernest, comte et prince de, in : NEYEN Auguste : *Biographie luxembourgeoise. Histoire des hommes distingués originaires de ce pays*, I, Luxembourg 1860, p. 413-434.

assurer leur ravitaillement et leur logement au jour le jour ? Comment éviter que des soldats indisciplinés ne commettent des ravages lors de leurs déplacements ? Comment préserver les populations civiles des villes et des campagnes ? Ces questions se posent avec une acuité toute particulière dans les régions frontalières des Pays-Bas espagnols. Les principautés allemandes de Clèves-Juliers et de Münster sont les plus touchées, à cause de leur proximité géographique avec les zones de combat dans les provinces septentrionales.⁶ Mais le duché de Luxembourg doit lui aussi payer un lourd tribut à sa position stratégique.⁷ Il est même doublement concerné par les difficultés de la gestion militaire, comme étape sur la « route espagnole » qui relie l'Italie aux Pays-Bas,⁸ et comme lieu de passage des troupes de lansquenets levées dans le Saint Empire.⁹

Les troupes que Philippe II mobilise pour combattre les insurgés des Pays-Bas et leurs alliés comptent parmi les plus importantes de la deuxième moitié du 16^e siècle. Les *tercios* espagnols, qui ont tant marqué les esprits de l'époque et l'historiographie des siècles suivants, ne représentent en réalité qu'un cinquième des effectifs.¹⁰ Des mercenaires italiens et haut-allemands viennent renforcer en nombre les rangs de cette formidable machine de guerre, placée sous les ordres de chefs militaires originaires, comme leurs subordonnés, des contrées les plus diverses. Pendant les années 1570, les régiments de lansquenets levés en Empire pour le compte du roi d'Espagne comptent ainsi entre

vingt et vingt-cinq mille hommes, soit environ un tiers du contingent total de son armée dans les Pays-Bas.¹¹

Une partie de ces armées empruntent les chemins du Luxembourg pour rejoindre les points de rassemblement et les champs de bataille au Nord. Elles y séjournent parfois pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, en attendant la suite des opérations militaires. Aussi, la société luxembourgeoise doit-elle régulièrement relever le défi que constitue le ravitaillement et l'hébergement de milliers de soldats étrangers aux besoins énormes.¹² Elle doit, de surcroît, faire face aux nombreux dangers qui émanent de ces troupes de mercenaires, souvent payées avec retard et dont la discipline laisse parfois à désirer. Les soldats inoccupés et mécontents ont en effet tendance à se livrer à des vols, à des destructions et à des violences contre les habitants. Malgré ses nombreuses absences, Pierre-Ernest Mansfeld n'a pu rester indifférent à ces questions de politique intérieure pendant son long gouvernement. Sa grande expertise militaire, acquise sous Charles Quint, pendant les guerres avec la France, puis affinée dans les campagnes de Don Juan d'Autriche et d'Alexandre Farnèse contre les insurgés des Pays-Bas, lui permet d'affronter les faces cachées de la guerre. Régulièrement confronté à des armées mutines, il a appris à en gérer les débordements avec discernement et sang-froid.¹³

Les problèmes que posent les armées indisciplinées dans le duché de Luxembourg s'agrandissent au fil des décennies, parallèlement à l'évolution de la Révolte des Pays-Bas en un conflit aux dimensions internationales. Plusieurs documents conservés aux Archives nationales témoignent de la gravité de la situation à la fin du 16^e siècle. Pierre-Ernest de Mansfeld n'y apparaît pas comme un acteur principal de la politique luxembourgeoise. Il est néanmoins intervenu, de manière plus ou moins directe, dans les démarches entreprises par les institutions provinciales auprès du gouvernement central de Bruxelles. Son importante

6 Weis Monique : Les Pays-Bas espagnols et les Etats du Saint Empire (1559-1579). Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles, Bruxelles 2003, p. 303-319 ; Weis Monique : Diplomatischer Briefwechsel in schwierigen Zeiten. Fürstbischof Johann von Hoya und die spanischen Niederlande (1566-1574), in : Westfälische Zeitschrift, tome 154, 2004, p. 53-69 ; Weis Monique : Du baume diplomatique sur les ravages de la guerre. La correspondance échangée entre le duc d'Albe et le duc de Clèves en 1568, in : Bulletin de la Commission royale d'Histoire, tome 171, 2005, sous presse ; ARNDT Johannes : Das Heilige Römische Reich und die Niederlande 1566-1648. Politisch-konfessionelle Verflechtung und Publizistik im Achtzigjährigen Krieg, Köln 1998, p. 97-140.

7 Voir notamment : MASSARETTE 1930, tome II, p. 151-155.

8 Sur la 'route espagnole' : PARKER Geoffrey : The Army of Flanders and the Spanish Road. 1567-1659. The Logistics of Spanish Victory and Defeat in the Low Countries' Wars, Cambridge 1972 ; VAN PETEGHEM Paul : 'The second part of the Spanish Road' (XVI^e siècle-1648). Route royale bifurquée à usages multiples, in : Pays bourguignons et terres d'Empire. Rapports politiques et institutionnels, XV^e-XVI^e siècles (Publications du Centre européen d'études bourguignonnes, 36), Neuchâtel 1996, p. 187-199.

9 Sur les recrutements massifs du roi d'Espagne en Empire : Weis Monique : Des mercenaires allemands dans les armées de Philippe II, in : Bulletin de la Société royale d'Histoire du Protestantisme belge, tome 134, 2005, p. 1-14, à paraître aussi dans les Cahiers belges d'Histoire militaire ; Weis 2003, p. 197-210 ; EDELMAYER Friedrich : Söldner und Pensionäre. Das Netzwerk Philipps II. im Heiligen Römischen Reich, Wien / München 2002.

10 ROOMS Etienne : Corps de l'Infanterie, in : AERTS E., BAELDE M., COPPENS H., DE SCHEPPER H., SOLY H., THUIS A.K.L., VAN HONACKER K. (éd.) : Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795) (Archives générales du Royaume, Studia, 56), Bruxelles 1995, tome II, p. 826.

11 PARKER 1972, p. 271. Sur les lansquenets, voir entre autres : BAUMANN Reinhard : Landsknechte. Ihre Geschichte und Kultur vom späten Mittelalter bis zum Dreißigjährigen Krieg, München 1994.

12 Weis Monique : Nourrir les armées de Philippe II. La ville et le duché de Luxembourg face aux défis de la logistique militaire pendant la Révolte des Pays-Bas, in : AUBRY M., BRAGARD P., DENYS C., GUIGNET P. (éd.) : L'Armée et la Ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest, Louvain 2005, sous presse.

13 Cf. son attitude face à la grande mutinerie espagnole après la prise de Zierikzee en 1576, ou encore la manière dont il a encadré le retrait des troupes de Philippe II en 1577 : HENRAARD Paul : Mansfeld (Pierre-Ernest), in : Biographie nationale, tome XIII, Bruxelles 1894-1895, col. 382-394, en particulier col. 390-391 ; MASSARETTE 1930, tome I, p. 240-242 ; JANSSENS 2004, p. 379-388.

correspondance avec les gouverneurs généraux successifs aborde presque exclusivement des sujets militaires.¹⁴ Il y est question de stratégie, mais aussi et surtout de logistique, en d'autres termes de problèmes de logement, d'approvisionnement, de déplacement et de paiement des troupes.

Au cours des années 1590, alors que la lutte contre les insurgés des Pays-Bas a repris de plus belle et qu'elle s'est doublée d'un nouveau conflit avec la France d'Henri IV, alliée des Provinces-Unies, le Conseil de Luxembourg interpelle en effet les autorités centrales au sujet des dommages de guerre subis. Les auteurs des requêtes exagèrent l'ampleur de ceux-ci, comme le font couramment les témoins partisans de l'époque,¹⁵ mais leurs propos n'en sont pas moins marquants. Leur désaccord avec une politique qui exténue la province, devenue bien malgré elle un important lieu de rassemblement militaire à l'entrée des Pays-Bas, s'exprime par des reproches amers et des avertissements à peine voilés. Les promesses accordées en 1589, en contrepartie de la levée de nouveaux impôts extraordinaires au profit des troupes du roi d'Espagne, se sont révélées vaines : les armées au service de Philippe II continuent à appauvrir le Luxembourg par leur consommation immodérée de victuailles, leurs destructions de biens et leurs attaques contre des innocents.

En mars 1594, le juriste Christophe Busbach est envoyé à la cour de Bruxelles en tant que représentant du Conseil de Luxembourg.¹⁶ Il doit, après concertation préalable avec Pierre-Ernest de Mansfeld, rappeler au gouverneur général, l'archiduc Ernest, l'état déplorable des villes et des campagnes luxembourgeoises : « L'on n'a cessé doultre ladite ayde [...] continuellement charger et fouller ledit pays, non seulement par diverses passaises sans furnir munitions comme avoit esté promis, mais aussy par diverses places de monstre, logemens et recreutes de plusieurs regimens [...]. Oultre les garnisons extraordinaires que se tiennent encoires pour le jourd'huy [...] a la charge du povre et miserable peuple [...]. Sans encoires les excursions

des garnisons ordinaires a la ruyne du plat pays a faulte de payement ».¹⁷

Lorsque la population civile est, par malheur, incapable de supporter le coût exorbitant de l'entretien des troupes du roi d'Espagne, elle devient la proie facile de soldats affamés et dépourvus de scrupules. Le porte-parole du conseil provincial estime que « le tout revient par millions » pour arriver à la conclusion que « ne leur est plus supportable sans abandonner ».¹⁸ On devrait davantage prendre en compte la profonde loyauté à Philippe II dont le Luxembourg a toujours fait preuve. « Pourveoir au soulagement dudit pays », dont l'importance stratégique en tant que « frontier et clef unique » des Pays-Bas est capitale, lui paraît un devoir urgent.

A force de faire la sourde oreille à leurs justes doléances, le pouvoir espagnol risque de s'aliéner des sujets jusque-là obéissants, ou du moins d'atténuer leur enthousiasme à combattre les ennemis : « puis que, pour estre du tout mangez, foullez, ruynez et une grande partie diminuez, tant par mort que aultrement, et le reste tellement intimidez par ce dernier ravaige [...] qu'il n'y a aultre espoir d'eulx sinon que, voyans l'ennemy, ils abandonneront leurs maisons et se retireront en seureté ».

Les autorités provinciales réitérent ces remontrances en février 1596, profitant de la présence de l'archiduc Albert, le nouveau gouverneur général des Pays-Bas, dans la ville de Luxembourg.¹⁹ Cette fois, la requête est faite au nom du Conseil de Luxembourg, mais aussi au nom de Pierre-Ernest de Mansfeld.²⁰ Fin janvier 1596, le gouverneur provincial a déjà averti l'archiduc Albert des graves problèmes de ravitaillement que connaît le pays.²¹ Il serait même « impossible de furnir aux estaples et provisions necessaires pour le passaige

14 Cf. Archives générales du Royaume (AGR, Bruxelles), Papiers d'Etat et de l'Audience (PAE), Lettres missives, 1663/3 (1543-1553), 1733 (1555-1578), 1818/2-1820/1 (1578-1592), 1861/2-1862/1 (1593-1598), 1965/1 (1598-1604).

15 CHAGNIOT Jean : *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris 2001, p. 54.

16 Archives nationales du Luxembourg (ANL, Luxembourg), A XVII/1, Instruction et mémoire de ce que sera à faire vers Son Alteze l'archiduc Ernest, gouverneur général des Pays-Bas, apres preallable communication avec Son Excellence (le gouverneur provincial Pierre-Ernest de Mansfeld), de la part de messeigneurs les lieutenant President et gens du Conseil du Roy notre seigneur a Luxembourg, par maître Christoph Busbach, licencié es droictz, conseiller de Sa Majesté s'en allant en court, 23 mars 1594.

17 Le Conseil provincial a déjà soumis ses doléances à l'archiduc Ernest lors du passage de celui-ci à Luxembourg en janvier 1594. MASSARETTE 1930, tome II, p. 103-104 ; LASCOMBES François : *Chronik der Stadt Luxemburg, 1444-1684*, Luxembourg 1976, p. 408.

18 ANL, A XVII/1.

19 ANL, A XVII/1, Brieffve memoire de ce que se presente a Son Alteze serenissime par les Gouverneur, President et gens du Conseil de Luxembourg sur les necessitez de ce pays du service de Sa Majesté, 3 février 1596.

20 Le 16 février 1596, Mansfeld adresse d'ailleurs à l'archiduc Albert une lettre de recommandation pour le conseiller Philippe Monet, qui est chargé de transmettre la requête au gouverneur général : « Monseigneur, Philippe Monet dira a Votre Alteze l'estat des affaires de deca. A quoy me remectant je la supplie tres humblement luy monstrier foid et credence comme a moy et l'avoir en favorable recommandation, priant Dieu conserver Votre Alteze, Monseigneur, en tres heureuse et longue vie ». AGR, PEA, Lettres missives, 1861/3 (microfilm 5442).

21 Cf. la lettre de Mansfeld au gouverneur général, datée du 24 janvier 1596. AGR, PEA, Lettres missives, 1861/3 (microfilm 5442).

des troupes de Votre Alteze par faute de moyens ». « Ceulx des finances » n'ont pas tenu leurs promesses : la province n'a reçu que cinq mil écus, « au lieu qu'il luy en fault trente mil, de sorte que, n'ayant l'argent comptant, ne peult payer lesdits grains, moings les avoir a credit ». Mansfeld regrette que « Votre Alteze ne sera servie et accomodee comme je le desire », mais il rappelle que ce ne sera pas de sa faute : « ay representé passé longtemps la faulte argente en laquelle l'on se retrouvera s'il n'y est remedié ».

Que dit au juste la requête du gouvernement de Luxembourg datée du 3 février 1596 ? Malgré le vote par les Etats provinciaux en 1589 d'une « ayde de quatre cens et soixante mil florins Carolus a payer en cinq ans [...] soubz assurance que durant ce temps ledit pays seroit excusé de toutes aultres surcharges de guerre, principalement places de monstre et recrues », ²² l'activité militaire n'a pas diminué au Luxembourg. Pas moins de seize nouveaux régiments « de cheval et de pied, aulcuns avec sejour de six a sept mois » y ont été dressés, « oultre les recrues quasy continuelles, mangeans, gastans et ruynans le pays avec foulles, branscatz [incendies] et oppressions tant indignes et inhumaines que guaires pire ne se pouroit attendre de l'ennemy ». Afin que le ravitaillement des armées de Philippe II se fasse sans encombres, des habitants déjà affaiblis par des décennies de troubles ont été privés de leurs dernières ressources, « voires est bien advenu que, n'ayans lesdits subiectz par sy long sejour des soldatz aux places de monstres plus de meubles ny heritaiges a vendre ou engaiger, aulcunes miserables creatures sont esté occasionées, pour pouvoir avoir paix des gens de guerre en leurs maisons, vendre du pain conquis par la bribe, dont ilz se devoient nourrir, pour en finir et bailler argent a leurs soldatz ».

Le 8 novembre 1596, le gouvernement provincial du Luxembourg adresse un long rapport à l'archiduc Ernest, le nouveau gouverneur général des Pays-Bas, par l'intermédiaire des conseillers Gilles du Faing et Philippe Monet. ²³ Les deux légats partent du constat que les places fortes de la province, en premier lieu Luxembourg, manquent cruellement de munitions et de vivres. En conséquence, les soldats affamés perdent « le respect aux cheffz et capitaines pour aller chercher du pain, l'un le prenant a force, et l'aultre le demandant

du paysan en l'honneur de Dieu, aulcuns aussi a main armée de leurs officiers ». Du Faing et Monet insistent à nouveau sur le caractère injuste des souffrances infligées au duché de Luxembourg, province 'martyre' impliquée malgré elle dans des conflits qui ne la concernent que de loin : « Est ammené en consideration a Votre Alteze la misere, ruyné et calamité de celle province sy fidele et leale qui, estant de soy la plus sterile de toutes, est neantmoins celle qui a le plus souffert et enduré depuis le commencement des guerres ».

Le gouvernement central devrait accorder une attention toute particulière aux villes fortifiées : de leur capacité de résistance dépend le salut de tous les Pays-Bas. En tant que clé de voûte du système défensif de Philippe II, celle de Luxembourg devrait toujours disposer de réserves suffisantes, en hommes fiables, en munitions et en vivres, bref, en argent, pour qu'elle puisse parer aux attaques de la part des ennemis. Les représentants du conseil provincial supplient l'archiduc Albert d'avoir « commisération et pitié de ce pauvre et fidel peuple », en d'autres termes, de « luy bailler respit et l'excuser du moings pour quelques années de places monstres, recreuez et assemblées de gens de guerre ».

La part que Pierre-Ernest de Mansfeld a jouée dans cette ambassade n'est malheureusement pas connue, mais une lettre très franche adressée le 4 décembre 1596 à l'archiduc Albert permet de deviner le fond de sa pensée. ²⁴ Le gouverneur provincial du Luxembourg y constate que « ne n'arrester plus a depaindre a Votre Alteze la grande misere, ruyné et plaincte de ceste province seroit luy faire tort », puisque le gouverneur général s'est montré bien informé de la situation dans ses précédents courriers. « Le soulagement d'un si bon peuple, et le plus extenué de tous ceulx que la Roy domine aujourd'huy » devrait lui tenir à cœur. Or, de nouvelles levées de troupes viennent d'être annoncées. L'archiduc Albert n'a donc pas tenu compte des avertissements de Mansfeld : « Votre Alteze de sa prudence doit scavoir pourquoy non, et c'est mon devoir d'obeyr, signamment quant les affaires sont ainsy passez et resoluz avecq meur advis ». Mais le gouverneur général aurait au moins pu le consulter quant aux modalités de ces recrutements : « Et ja qu'il eut fallu faire, comme par tant d'annees, de nécessité vertu, j'eusse estimé qu'on laisseroit a moy de choisir les lieux plus

²² ANL, A XVII/1.

²³ ANL, A XVII/1, rapport adressé à l'archiduc Albert par le gouvernement provincial et réponse, 8 et 29 novembre 1596.

²⁴ AGR, PEA, Lettres missives, 1861/3 (microfilm 5442), lettre en partie chiffrée.

propres et commodes, comme je les doibt aulcunement cognoistre en cinquante deux ans que j'ay l'honneur de gouverner icy ». Mansfeld veut continuer à servir le roi d'Espagne au Luxembourg, « avecq la mesme fidelité et obeyssance que tousiours », jusqu'à ce que « mon honneur me constraint a m'en retirer », mais il tient aussi à laisser la province dans un bon état à son successeur : « Votre Alteze me pardonne que je luy parle encor ce coup avecq tant de liberté [...], mais l'ardant desir et le zele que j'ay au service royal et sien ne veult pas que je dissimule ny peu ny beaulcoup ».

Malgré le resserrement de la discipline militaire,²⁵ la malédiction des destructions perpétrées par une soldatesque des plus imprévisibles continuera toutefois de s'abattre sur le Luxembourg.²⁶ La ville et le duché tout entier paient ainsi au prix fort, non seulement leur situation stratégique aux frontières avec la France et le Saint Empire, mais aussi leur relative stabilité politique. Les failles de la logistique militaire, un art encore balbutiant au tournant des 16^e et 17^e siècles, y sont plus apparentes et les blessures qu'elles infligent plus douloureuses qu'ailleurs dans les Pays-Bas. La fidélité inconditionnelle du Luxembourg par rapport aux Habsbourg d'Espagne se retourne en quelque sorte contre lui, le transformant en province 'martyre' des guerres déclenchées par d'autres. Cette image de 'pauvre victime', impliquée malgré elle dans les grands conflits européens, jouera un rôle central dans la constitution d'une identité régionale forte au cours des décennies suivantes.

25 Weis Monique : L'Edit et Ordonnance sur le fait de la conduite des gens de guerre et discipline militaire du 27 mai 1596 : une source normative pour l'histoire sociale des armées modernes, in : Bulletin de la Commission royale pour la Publication des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique, tome 46, 2005, sous presse.

26 GEISEN Pascal : Relations entre population civile et militaires dans la ville forteresse de Luxembourg aux XVII^e et XVIII^e siècles (périodes espagnole, française et autrichienne), Mémoire inédit, Université de Luxembourg 1995, p. 272.